

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 973

Rubrik: Fabrique de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

économistes qui soutiendront que les propriétaires de terrains doivent pouvoir faire tout ce que bon leur semble. La grande majorité des économistes, dont le soussigné, admettent par contre que le sol et l'immobilier sont indissociablement liés à ce bien collectif qu'est le paysage, au sens le plus large, et que ce dernier ne peut physiquement faire l'objet d'une appropriation privée que de manière très limitée (via les servitudes, par exemple). Dès lors, la question est de savoir comment concilier au mieux la préservation du paysage *lato sensu* avec un marché pour le sol et l'immobilier qui puisse quand même fonctionner de manière acceptable.

D'un extrême à l'autre

Mais alors, dira-t-on, où est vraiment le débat? Peut-être autour de la proposition suivante: en Suisse, il y a quelques décennies, les propriétaires pouvaient faire, dans des limites très larges, pratiquement tout ce qu'ils voulaient sur leurs terrains et de leurs terrains. D'où une dégradation du paysage ne correspondant pas aux désirs de la collectivité. Et d'où les mesures restrictives qu'on a mises en place peu à peu, les dernières étant les récentes *Sofortmassnahmen* comme l'allemand le dit si bien, à tel point que le marché est aujourd'hui, dans ce domaine, menacé de paralysie. On a donc passé d'un extrême à l'autre et la vraie question est aujourd'hui de savoir s'il ne conviendrait pas de revenir en arrière, peu ou prou.

Jean-Christian Lambelet

P.S. Je signale à Victor Ruffy que je suis et ai toujours été locataire et que j'aimerais beaucoup être aussi «protégé» qu'il le croit.

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au Département d'économie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Les sous-titres sont de la rédaction.

FABRIQUE DE DP

Un an de plus...

(pi) Nos abonnés ont reçu ces jours le traditionnel bulletin de versement leur permettant de s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1990. Au delà de l'habituelle invite «à en faire bon usage», c'est l'occasion de quelques remarques.

Le prix de l'abonnement reste inchangé (65 francs) malgré la hausse, plus marquée cette année, du coût de la vie. Elle se traduit aussi pour nous par des frais plus élevés: adaptation des salaires (un rédacteur à 80% et une secrétaire à 40%) et des autres frais (impression, étiquettes, tirage des épreuves, etc). Néanmoins, des comptes équilibrés nous permettent de ne pas adapter notre prix.

Vous aurez d'autre part remarqué que l'habituelle lettre était accompagnée — une première — non pas seulement d'un bulletin de versement, mais d'une formule désormais courante: la facture-bulletin de versement. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, nous avons décidé de mensualiser l'envoi des factures de réabonnement. Jusqu'à maintenant, une personne qui s'abonnait en cours d'année devait payer une fraction d'abonnement jusqu'au 31 décembre et recevait le traditionnel bulletin de versement en fin d'année. Dorénavant, chacun paiera pour douze mois et recevra une facture quelques

semaines avant l'échéance de son abonnement. Nous utilisons ainsi au mieux les possibilités que nous offre notre équipement informatique, modeste mais performant. Mais surtout, nous étalons les paiements sur l'année et nous nous alignons ainsi sur la pratique courante. La facture permet aussi de rappeler que *Domaine public* est un journal indépendant, qui ne vit que de la contribution de ses lecteurs. Nous ne servons pas — à de rares exceptions près — d'abonnements à titre gracieux.

Enfin, cette nouvelle formule nous a permis d'introduire un numéro de référence et d'imprimer nous-même le nom de l'abonné sur le bulletin de versement. Le numéro de référence est — hélas! — devenu indispensable en raison du nombre croissant de personnes qui font effectuer leurs paiements par une banque; il nous permet d'identifier avec assurance et sans perte de temps l'auteur du versement. Quant à l'impression par nos soins du nom et de l'adresse de l'abonné, la raison en est bien simple: certains et certaines écrivent de manière ma foi fort peu lisible, nous obligeant à d'hasardeuses supputations et à la constitution d'une pile de «douteux», personnes auxquelles nous envoyons des rappels alors que le paiement a été effectué dans les délais. Nous espérons ainsi vous épargner ces désagréments tout en nous faisant gagner un temps précieux, que nous pourrions réserver à la promotion de notre journal commun.

«BOUCHES DÉCOUSUES»

Des Genevois frileux

(jd) Les récents crimes sexuels contre des mineurs ne doivent pas faire oublier les abus plus courants mais moins visibles dont sont victimes les enfants, souvent de la part de leur proche entourage. Pour briser le silence et développer la prévention, une Québécoise a écrit une pièce de théâtre, «Bouches décousues», à l'intention des enfants. Ce spectacle a déjà été commandé par la ville de Lausanne et les cantons de Neuchâtel et Fribourg envisagent de le présenter à

tous les élèves du degré primaire.

A Genève, le groupement des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines a demandé aux autorités scolaires de programmer cette pièce dans les écoles. Sans succès semble-t-il, le DIP estimant que l'école n'a pas à imposer à tous un tel spectacle, même s'il est de qualité et que les enseignants ne sont pas aptes à assumer une telle mission. Par contre, le Service de la jeunesse pourrait organiser des représentations, mais avec l'inconvénient que tous les enfants ne seraient pas touchés. Face à la gravité du problème, on comprend mal les réticences du DIP et l'on aimerait entendre le point de vue des enseignants sur ce sujet. ■